



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL



Ministère de la lutte contre le SIDA

Programme des Nations Unies pour le Développement

Termes de Référence pour l'évaluation du Projet d'Appui Institutionnel au
Ministère de la lutte contre le Sida (CIV 00013139)

Durée : 12 jours ouvrés

Date du début : 26 novembre 2007

Consultants : 01

Lieu de travail : Abidjan

1 - Contexte et justification de la consultation

La Côte d'Ivoire compte parmi les pays les plus affectés de l'Afrique de l'Ouest par le VIH/SIDA, ce malgré les initiatives prises depuis près de vingt ans par le Gouvernement et ses partenaires pour contrôler la pandémie.

Devant l'ampleur de cette épidémie, la riposte nationale face au VIH/SIDA constitue une priorité pour le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Elle a été marquée par plusieurs initiatives, principalement la création d'un Ministère en charge du SIDA (MLS), le 24 janvier 2001.

Dans l'accomplissement de ses missions de coordination de la mise en œuvre de stratégies nationales visant à réduire les effets négatifs de la pandémie, le MLS a été soutenu par le PNUD à travers un projet d'appui institutionnel en cours d'exécution depuis 2004. En 2006, le projet, a connu une nouvelle orientation avec une période d'exécution de deux (2) ans. Le projet d'appui est financé sur fonds propre du PNUD et exécuté selon la modalité d'appui à l'Exécution nationale. Sa gestion est assurée par un coordonnateur national.

Le but du projet d'appui institutionnel est de contribuer au renforcement de la réponse nationale. Tout en tenant compte de la stratégie nationale et des contraintes liées à la situation sociopolitique du pays, le projet a privilégié dans sa nouvelle orientation le renforcement de capacités nationales, l'appui à la planification stratégique et opérationnelle d'une réponse nationale multisectorielle et décentralisée à la pandémie du VIH/Sida, et l'appui au plaidoyer et à la mobilisation de ressources pour le financement des activités de lutte contre le SIDA au niveau national.

Conformément aux procédures en vigueur au niveau du PNUD, une évaluation du projet doit être réalisée au terme de la période prévue d'exécution en vue de faire le point des activités menées dans le cadre du projet. Ce qui justifie la consultation pour l'évaluation du projet d'appui institutionnel au MLS.

2 - Objectifs de l'évaluation

Objectif global : Apprécier les performances générales du projet, mesurer jusqu'à quel point les objectifs ont été atteints, et déterminer les perspectives de collaboration entre le MLS et le PNUD.

Objectifs spécifiques

De façon spécifique, cette évaluation consistera d'abord à apprécier le fonctionnement et le niveau de performance du projet par rapport aux objectifs qualitatifs et quantitatifs initialement prévus. Ainsi, il s'agira de :

- comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement identifiés et l'adéquation entre les activités menées et les ressources;
- mesurer les progrès constatés dans le renforcement de capacités institutionnelles du Ministère, surtout dans les domaines de la planification, de la mobilisation des ressources et de la coordination de la réponse;
- constater l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés;
- mesurer l'importance des facteurs qui ont perturbé le déroulement du projet et formuler des recommandations;
- apprécier l'ensemble du dispositif institutionnel de pilotage et d'exécution du projet;
- apprécier la qualité de l'assistance fournie par le PNUD et le MLS à la réalisation des résultats ou objectifs;

Sur la base des clarifications apportées à ce qui précède, l'évaluation consistera en outre à :

- tirer les enseignements généraux qui seront utiles au MLS et au PNUD pour les perspectives de l'appui à la coordination de la réponse nationale;
- ouvrir des perspectives en donnant des indications sur les appuis et collaborations techniques internes et externes potentiels et sur les thèmes et problèmes qui ont été peu ou pas abordés dans la phase actuelle du projet.

3- Résultats attendus de l'évaluation

Le Consultant devra examiner les effets et les premiers impacts du projet au niveau institutionnel. Il devra également prendre en compte les effets résultants des contributions fournies en terme de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des trois principes clés (1 seul cadre d'intervention au niveau national, la coordination nationale, 1 seul cadre de suivi-évaluation des interventions) des communes en matière de planification des stratégies de prévention de l'insécurité et d'implication des populations administrées.

Comme critère de réussite, le Consultant devra surtout considérer le niveau et la manière dont le projet aura permis au MLS d'améliorer ses capacités pour conduire ses missions respectives. Dans le même sens, les expériences significatives acquises à la faveur de la mise en œuvre des activités du projet et en relation avec des préoccupations plus larges du processus de développement devront également être considérées.

4- Modalité d'exécution de l'Evaluation

Le Consultant sera placé sous la supervision directe du Conseiller au Programme du PNUD en charge du Portefeuille. Sa mission sera facilitée par le Coordonnateur National du Projet.

Le rapport provisoire de la mission sera présenté au Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, au MLS et au PNUD pour observations et fera l'objet d'une séance de debriefing avant finalisation et validation.

5- Méthodologie

Les Consultants devront proposer un plan de travail, entreprendre une analyse documentaire, et:

- Effectuer des rencontres avec la coordination nationale et l'équipe d'appui à la gestion du projet du PNUD pour obtenir la documentation et les informations nécessaires à la mission d'évaluation du projet;
- Procéder à un examen des activités réalisées conformément aux objectifs définis afin d'en déterminer la pertinence et la performance;
- Elaborer un rapport d'évaluation en formulant des recommandations portant sur le dispositif institutionnel approprié pour la mise en œuvre de ce projet, les orientations nouvelles éventuelles et les innovations à apporter;
- Soumettre une version préliminaire de ce rapport pour commentaire au Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, au MLS et au PNUD, avant sa finalisation qui prendra en compte lesdits commentaires.

6- Durée de la mission

La mission d'évaluation se réalisera du 26 novembre au 11 décembre, soit 12 jours ouvrés de travail incluant les rencontres, la séance de débriefing et la finalisation du rapport d'évaluation.

7- Produits attendus

- Une version provisoire du rapport
- Une version définitive du rapport prenant en compte les commentaires des partenaires de mise en œuvre du projet

8- Profil du Consultant

L'évaluation sera réalisée par 1 consultant national indépendant. Il doit :

1. être de formation supérieur, 3ème cycle (BAC + 5 ans au moins);
2. avoir au moins sept (7) ans d'expérience dans le domaine de la conception et/ou de la gestion de projet de développement;
3. avoir une bonne connaissance des procédures du Système des nations Unies et notamment le PNUD;
4. justifier d'une connaissance avérée en matière d'évaluation de projet;
5. être capable de rédiger des documents et rapports de projets dans les délais prévus, en français académique;
6. être doté d'une capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction;
7. N'avoir aucun lien avec le MLS ou le PNUD.

9- Coût

La mission sera financée sur les ressources du projet d'appui. En contrepartie des prestations de services jugés satisfaisants par le MLS et le PNUD, le consultant percevra une rémunération selon la grille en vigueur au PNUD.

TDR FOND MONDIAL COMPOSANTE TUBERCULOSE

Programme des Nations Unies pour le développement



Termes de Référence pour l'évaluation du projet « Renforcement de la Prise en Charge de la Tuberculose selon la stratégie DOTS » financé par le Fonds Mondial

Durée : 12 jours ouvrés

Date du début : 12 décembre 2007

Consultant : 01

Lieu de travail : Abidjan et/ou autres zones d'intervention

1 - Contexte et justification de la consultation

La contribution du Fonds Mondial au renforcement de la prise en charge de la tuberculose selon la stratégie DOTS (Direct Observed Treatment Strategy) en Côte d'Ivoire financé par le Fonds mondial à travers le Grant CIV-304-G03-T effective depuis avril 2004 et se poursuit à travers le financement de la Phase 2 d'exécution du projet dont la fin est prévue pour mars 2009.

Le Projet de renforcement de la prise en charge de la tuberculose a pour but de contribuer à la réduction de la transmission de la tuberculose, de la morbidité et la mortalité liée à la maladie dans le pays. De façon spécifique, il s'agit de: (i) renforcer les capacités nationales de dépistage à atteindre un taux de 75% d'ici 2009, (ii) renforcer la capacité et la qualité des soins aux patients tuberculeux à atteindre un taux de succès de 85% d'ici 2009, (iii) promouvoir la prise de conscience des populations et l'implication communautaire, et (iv) renforcer les capacités nationales de planification, de coordination et de suivi-évaluation.

L'extension de la stratégie DOTS en vue d'accroître le taux de détection des cas et le succès du traitement, le renforcement de la prise en charge des patients tuberculeux infectés par le VIH, de l'implication communautaire, des capacités, du plaidoyer et du partenariat, la recherche opérationnelle et le renforcement du suivi-évaluation sont les domaines d'intervention du Projet.

La durée d'exécution du Projet est de 5 ans pour un financement total de trois millions huit cent trente mille cent huit dollars (\$ 3 830 108). Depuis le début de sa mise en œuvre jusqu'à ce jour, le PNUD administre le Projet en tant que Récipiendaire Principal. La gestion programmatique du projet a été confiée au National de Lutte contre la tuberculose (PNLT) du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) agissant actuellement comme Sous Récipiendaire. Il a été désigné futur PR pour continuer l'exécution de la phase 2.

La convention de la phase 2 signée le 30 mai 2006 couvre une période de 3 ans (avril 2006 - mars 2009) avec un financement de l'exécution de neuf cent cinquante neuf mille neuf cent quatre vingt six dollars (\$ 959 986).

Au cours de cette phase d'exécution, il est prévu que le PNUD facilite le transfert des responsabilités de bénéficiaire principal du projet au PNLT qui devra disposer pleinement d'atouts majeurs pour conduire l'exécution de programme FM.

Conformément aux procédures en vigueur au niveau du PNUD et sur la base de la modalité retenue pour la mise en œuvre du projet, une évaluation du Projet au terme de la période annuelle d'exécution doit être réalisée. Ce qui justifie la présente consultation pour l'évaluation du projet de renforcement de la prise en charge de la tuberculose selon la stratégie DOTS.

2 - Objectifs de l'évaluation

Objectif global : Apprécier les performances générales du projet, mesurer jusqu'à quel point les objectifs ont été atteints, et déterminer les perspectives d'appui et de renforcement de capacités du PNLT.

Objectifs spécifiques

De façon spécifique, cette évaluation consistera d'abord à apprécier le fonctionnement et le niveau de performance du projet par rapport aux objectifs qualitatifs et quantitatifs initialement prévus. Ainsi, il s'agira de :

- comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement identifiés et l'adéquation entre les activités menées et les ressources;
- mesurer les progrès constatés dans le renforcement de capacités du PNLT, surtout dans le domaine de la coordination de la mise en œuvre des activités financées par le Fonds Mondial;
- constater l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés;
- apprécier l'ensemble du dispositif institutionnel de pilotage et d'exécution du projet;
- apprécier la qualité de l'assistance fournie par le PNUD et le MSHP à la réalisation des résultats ou objectifs;

Sur la base des clarifications apportées à ce qui précède, l'évaluation consistera en outre à :

- tirer les enseignements généraux qui seront utiles au PNLT et au PNUD en vue d'améliorer la collaboration entre les deux Institutions;

- ouvrir des perspectives en donnant des indications sur les appuis et collaborations techniques internes et externes potentiels nécessaires au PNLT et sur les thèmes et problèmes qui ont été peu ou pas abordés dans la phase actuelle du projet.

3- Résultats attendus de l'évaluation

Le Consultant devra examiner les effets et les premiers impacts du projet. Il devra également prendre en compte les effets résultants des contributions fournies en termes de capacités renforcées.

Comme critère de réussite, le Consultant devra surtout considérer le niveau et la manière dont le projet aura permis au PNLT d'améliorer ses capacités pour conduire ses missions respectives. Dans le même sens, les expériences significatives acquises à la faveur de la mise en œuvre des activités du projet et en relation avec des préoccupations plus larges du processus de développement devront également être considérées.

4- Modalité d'exécution de l'Evaluation

Le Consultant sera placé sous la supervision directe du Conseiller au Programme du PNUD en charge du Portefeuille. Sa mission sera facilitée par le Directeur Coordonnateur du PNLT et les membres du Programme impliqués directement dans la mise en œuvre du Projet.

Le rapport provisoire de la mission sera présenté au PNLT et au PNUD pour observations et fera l'objet d'une séance de débriefing avant finalisation et validation.

5- Méthodologie

Les Consultants devront proposer un plan de travail, entreprendre une analyse documentaire, et:

- Effectuer des rencontres avec la coordination nationale du PNLT et l'équipe d'appui à la gestion du projet du PNUD pour obtenir la documentation et les informations nécessaires à la mission d'évaluation du projet;
- Procéder à un examen des activités réalisées conformément aux objectifs définis afin d'en déterminer la pertinence et la performance. Au besoin, effectuer une mission de terrain dans les zones d'intervention du Projet ;
- Elaborer un rapport d'évaluation en formulant des recommandations portant sur le dispositif institutionnel approprié pour la mise en œuvre de ce projet, les orientations nouvelles éventuelles et les innovations à apporter dans le cadre de la dévolution;
- Soumettre une version préliminaire de ce rapport pour commentaire au Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, au MSHP et au PNUD, avant sa finalisation qui prendra en compte lesdits commentaires.

6- Durée de la mission

La mission d'évaluation se réalisera du 12 au 28 décembre, soit 12 jours ouvrés de travail incluant les rencontres, la séance de débriefing et la finalisation du rapport d'évaluation.

7- Produits attendus

- Une version provisoire du rapport
- Une version définitive du rapport prenant en compte les commentaires des partenaires de mise en œuvre du projet

8- Profil du Consultant

L'évaluation sera réalisée par 1 consultant national indépendant. Il doit :

8. être de formation supérieur, 3ème cycle (BAC + 5 ans au moins);
9. avoir au moins sept (7) ans d'expérience dans le domaine de la conception et/ou de la gestion de projet de développement;
10. avoir une bonne connaissance des procédures du Système des nations Unies et notamment le PNUD;
11. justifier d'une connaissance avérée en matière d'évaluation de projet, en particulier ceux financés par le Fonds Mondial;
12. être capable de rédiger des documents et rapports de projets dans les délais prévus, en français académique;
13. être doté d'une capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction;
14. N'avoir aucun lien avec le MSHP ou le PNUD.

9- Coût

La mission sera financée sur les ressources du Projet. En contrepartie des prestations de services jugés satisfaisantes par le MSHP et le PNUD, le consultant percevra une rémunération selon la grille en vigueur au PNUD